

AVIS PUBLIC

RETRAIT DES RÉSOLUTIONS CA25 09 0066, CA25 09 0096 et CA25 09 0136

AVIS est par les présentes donné à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par les résolutions CA25 09 0066, CA25 09 0096 et CA25 09 0136 que :

Lors de la séance tenue le 2 juillet 2025, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a retiré les résolutions CA25 09 0066, CA25 09 0096 et CA25 09 0136 adoptées en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), visant à autoriser la modification du projet relatif aux terrains vacants situés sur la rue Meilleur, à l'angle de la rue Sauvé Ouest – Zone 1262, et ce, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) - dossier 1259570001.

FAIT à Montréal, le 4 juillet 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Linda Lajeunesse